

Règlement Championnat de France d'Aquariophilie 2026 nouvelle édition dans le cadre du Salon Animal Expo Animalis Show 2026

Article 1 : Société organisatrice

La société ANIMALIS, 20 place des Vins de France, 75012 Paris Bercy, N° Siret : 413 557 398 000612, organise le 23ème « Championnat de France d'Aquariophilie »,
Cette opération se déroule dans les magasins ANIMALIS du **3 juillet 2026 au 25 septembre 2026**.

Article 2 : Conditions de participation

Cette opération est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte à toutes personnes âgées de plus de 18 ans, à l'exclusion des membres du personnel ANIMALIS et de leurs familles. Les professionnels du secteur de l'aquariophilie ne peuvent également pas candidater. Ce championnat étant réservé aux amateurs, Animalis se réserve le droit de ne pas valider les profils de candidats jugés professionnels dans le milieu de l'aquariophilie.

Les magasins afficheront le présent règlement dans un lieu visible des clients. Le règlement est disponible sur simple demande à l'accueil des magasins, sur le site animalis.com et dans le bulletin d'inscription en ligne.

Article 3 : Modalité de participation

Un dossier d'inscription « Championnat de France d'Aquariophilie 2026 » sera **disponible à partir du 3 juillet 2026** sur le site Animalis.com.

Pour s'inscrire, les candidats (âgés de plus de 18 ans), remplissent le bulletin de participation en ligne avec la photo de leur aquarium et un descriptif de leur réalisation : taille, équipement, décors, poissons et plantes, **avant le 25 septembre 2026**.

La photo ne sera pas restituée. La participation au jeu en envoyant une photo implique tacitement la cession intégrale et à titre gratuit de l'ensemble des droits attachés à la photo, elle pourra être utilisée par l'organisateur à toutes fins commerciales ou non, sans limitation de temps ou de durée.

Article 4 : Déroulement du Championnat de France édition master

Un jury de spécialistes sélectionnera 5 candidats sur dossier (descriptif + photo de l'aquarium), à partir de critères esthétiques et techniques. Les candidats sélectionnés seront avisés courant octobre.

Le jour du championnat, chacun des 5 candidats aura à disposition un aquarium d'environ 200 L à théâtraliser avec le matériel (plantes, poissons et décors) imposé par Animalis. Afin de garantir l'équité entre les participants, chaque candidat se verra remettre exactement le même matériel. Les candidats devront présenter une pièce d'identité et une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Les accessoires à utiliser dans la composition de l'aquarium seront tenus secrets jusqu'au jour de la compétition. Aucun élément de décor ou accessoire personnel ne sont autorisés pendant le déroulement de l'épreuve.

Un jury, composé de spécialistes, de représentants des marques d'aquariophilie, récompensera les meilleures réalisations sur des critères esthétiques et techniques.

Article 5 : La finale

Les candidats retenus recevront une convocation pour la finale qui **se tiendra le samedi 24 octobre 2026** au Parc Floral de Paris (Bois de Vincennes) sur le Salon Animal – Expo Animalis Show

De 10h à 16h30 : mise en place du matériel de filtration, des décors et mise en eau par les candidats

17h : notations du jury sur des critères techniques et esthétiques

17h30 : remise des prix par les membres du jury

Article 6 : Les dotations

1er prix : le candidat remportera l'aquarium d'environ 200L dans son intégralité, d'une valeur minimale de 500€. Le rapatriement de l'aquarium sera à la charge du participant gagnant, qui s'engage à récupérer son aquarium avant la fin du salon, soit le dimanche 25 octobre avant 18h00. Dans le cas où le participant souhaiterait abandonner son gain, l'aquarium sera mis en vente le dimanche 25 octobre sur le salon. Le vainqueur gagnera aussi en plus de son aquarium, un bon d'achats Animalis d'une valeur de 500 euros.

2ème : 250€ TTC en bons d'achats Animalis

3ème : 200€ TTC en bons d'achats Animalis

4ème : 150€ TTC en bons d'achats Animalis

5ème : 50€ TTC en bons d'achats Animalis

Article 7 : Litige

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement devra, préalablement à toute action, être soumise par écrit au service communication de la société ANIMALIS. Les modalités de cette opération peuvent être communiquées à toute personne qui en fera la demande écrite à « ANIMALIS » Service Communication, 20 place des Vins de France, 75012 Paris-Bercy. Les frais d'affranchissement des demandes de règlement effectués par courrier seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande. Un seul règlement sera envoyé par foyer (même nom et/ou même adresse).

Article 8 : Données personnelles

Selon les termes de la loi 78 - 17 du 6 janvier 1978, et notamment de ses articles 26 et 27, la société ANIMALIS se réserve la possibilité d'exploiter le fichier informatique qui pourra être constitué à partir des données recueillies sur les bulletins de participation à ces opérations. ANIMALIS se réserve la possibilité de céder à titre onéreux ou gratuit les données, figurant dans le fichier ainsi constitué, à une société appartenant au groupe ANIMALIS ou à toute autre société extérieure. Toute personne souhaitant participer à ce jeu devra obligatoirement remplir la totalité des rubriques du bulletin de participation, à défaut le bulletin ne sera pas pris en compte. Toute personne a un droit d'accès et de rectification des données. Sur simple information auprès de la société ANIMALIS, toute personne peut interdire l'exploitation ou la diffusion à des fins commerciales des données la concernant.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période. Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://www.animalis.com/mentions-legales.html>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Article 9 : Cas de force majeure

La société Animalis se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

Article 10 : Dépôt de règlement

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, commissaire de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, commissaire de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Le règlement est également disponible gratuitement sur demande auprès de la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en

vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.